

celle dont il est question dans le bill et qu'aucune commission n'a été créée par décret du conseil en attendant la décision du Parlement de créer la Commission prévue dans le bill?

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, il est exact que le sénateur Grosart m'a parlé de cette affaire il y a quelques instants. La réponse à sa question se trouve dans le discours prononcé par le sénateur Cook en présentant le bill. Il y rappelait qu'en novembre dernier le ministre de l'Industrie et du Commerce annonçait la création provisoire d'une Commission du textile et du vêtement, en conformité de l'article 18 de la loi sur l'organisation du gouvernement. La Commission créée aux termes de cette loi n'est donc pas celle envisagée à l'article 3 du bill.

LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

TROISIÈME SÉANCE DE TRAVAIL TENUE À OTTAWA— SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le jeudi 11 mars, sur l'interpellation de l'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971.

[Français]

L'honorable Paul Desruisseaux: Honorables sénateurs, le discours prononcé par l'honorable John J. Connolly, le 11 mars dernier, sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue les 8 et 9 février 1971, a causé une profonde impression. Pour ma part, je me suis rendu compte, encore une fois, de l'importance des contributions, au Canada et au Sénat, de l'honorable sénateur Connolly, cet ancien ministre, leader du gouvernement au Sénat pendant plusieurs années, muni d'un esprit juridique fort remarquable, possédant une expérience précieuse dans le domaine constitutionnel, doué d'une clairvoyance d'expression et d'une limpidité remarquable; ces qualités il les a, une fois de plus, fait valoir lors de son brillant discours.

D'une façon moins habile, moins expérimentée, moins directe, et malheureusement nécessairement plus superficielle, je voudrais m'exprimer sur certains énoncés de la troisième séance de travail en revoyant à vol d'oiseau, tout d'abord, certains faits de notre histoire pour mieux en comprendre leur répercussion de cause à effet sur nos présents essais constitutionnels. Au départ, j'opine qu'à vrai dire ce fut la plus fructueuse et la plus constructive des réunions. Ce fut également le premier bris de ces barrières de réticences qui avaient fait souvent le quasi-désespoir des participants à ce genre de conférence.

Je cite rapidement quelques faits pertinents de notre histoire à la fois si colorée, mais si turbulente, qui eurent chez nous une influence profonde sur notre philosophie politique.

A l'origine du pays, de longues guerres sapèrent nos énergies, arrêtaient notre développement dès son début, ruinèrent nos premières relations commerciales avec les pays d'Europe. De plus, en conséquence de la décision de la France de diriger ses développements dorénavant de préférence vers la Floride et vers le Brésil, en espérant

en tirer de plus grandes richesses, nous fûmes confiés à des compagnies d'exploitation françaises. C'était l'abandon par notre mère-patrie d'alors, «La France», et le développement du pays fut ainsi fort limité, alors que, de leur côté, les colonies anglaises d'Amérique précipitaient leur expansion.

Avant la conquête, nous eûmes quatre guerres intercoloniales: 1689-1697, 1701-1713, 1740-1748 et 1754-1760, en plus de la guerre dite aux renards, «Fox War», 1728-1734. Ainsi s'éteignait la Nouvelle-France sur laquelle nos «colons» avaient si légitimement fondé leurs espérances.

C'était aussi le commencement d'une nouvelle nation, avec un nom nouveau, «Le Canada», constitué au début d'un peuple battu, saigné à blanc, abandonné de la mère-patrie, et même dépourvu de ses biens, et duquel Voltaire, cyniquement, au milieu des railleries de la cour royale française, déclarait qu'il ne s'agissait, en définitive, que de l'abandon de quelques arpents de neige, d'ailleurs sans valeur. On n'estimait même pas les quelque 60,000 braves colons français qu'ils y abandonnaient. On renia même le papier monnaie, au montant de 41 millions de livres, mis en usage pour la Nouvelle-France par le gouvernement français. La situation économique de la France, aggravée par la prodigalité ruineuse et la corruption scandaleuse de la cour française d'alors, ne permit que le remboursement d'une toute petite fraction de cette émission de monnaie. La France reste ainsi, depuis ce jour, en dette et en obligation avec notre peuple d'origine française. Il est bon de se rappeler que c'était ça nos ancêtres au moment de la grande conquête.

[Traduction]

Aussi, lorsque les Britanniques conquièrent le pays, la plupart d'entre eux s'étonnèrent. Ils ne s'attendaient pas à voir un peuple fier, complètement anéanti mais volontaire et déterminé.

Après la conquête, les anciens «colons» Français, les Canadiens, subirent 17 ans de régime militaire et unilatéral, auquel ils n'avaient rien à dire même s'ils devaient payer. En 1774, ce fut l'Acte de Québec, offre unilatérale par laquelle on donnait aux Canadiens certains droits et l'assurance de protéger leur langue et leur religion dans la mesure où le traité le prévoyait.

Mais la révolution grondait au sud de la frontière. La révolution éclatait en Nouvelle-Angleterre. On avait décidé d'instaurer un gouvernement plus libre au Canada, et d'accorder certaines libertés fondamentales. Enfin, on fut témoin d'une prospérité jusqu'alors inconnue au Canada.

Malheureusement, il s'agissait d'un gouvernement régi par une constitution unilatéralement imposée, et cela déplaisait aux Canadiens. Nous, qui sommes si conscients du gouvernement, y voyons la continuation d'un régime autocratique dirigé par un gouverneur aux pouvoirs dictatoriaux et des membres d'un conseil législatif qu'il y nommait. Au temps de la guerre des colonies anglaises d'Amérique contre leur mère-patrie en 1812, l'invitation nous a été faite, nous le savons, directement ou indirectement de nous ranger du côté des Américains en révolte.

Il est intéressant de rappeler ici que, par exemple, la *Gazette*, fondée en 1774 à Montréal par Benjamin Franklin, qui parut d'abord en français, avait mission de nous inviter à nous joindre aux Américains dans leur lutte pour obtenir leur complète indépendance de l'Angleterre. Les «colons» français refusèrent de se joindre au mouvement révolutionnaire, même si la France, à l'époque,